

Version 1.0 – Cette version est applicable à partir du 26/01/2024

La présente politique de protection des données personnelles vise à vous informer sur la collecte et le traitement des données personnelles dans le cadre du **Portail PAT**, Portail numérique des Projets Alimentaires Territoriaux (« **PAT** ») dédié à la promotion desdits PAT sur le territoire français : france-pat.fr

Les termes utilisés sont ceux définis aux CGU du Portail PAT disponibles en pied de page du Portail PAT.

Cette politique vous est destinée si :

- vous êtes une personne physique qui visite et navigue sur le Portail PAT en accédant aux rubriques et aux contenus qui y sont publiés - vous êtes un « **Public** » ;
- vous êtes un collaborateur d'un PAT, d'une DRAAF ou d'un Réseau régional de PAT qui se connecte à la partie réservée du Portail PAT dans le cadre de son activité professionnelle - vous êtes un « **Utilisateur** ».

Cette politique n'est pas de nature contractuelle et ne crée pas d'obligation au-delà de ce qui est déjà prévu par la réglementation applicable en matière de protection des données personnelles.

QUI SONT LES ENTITES RESPONSABLES DES TRAITEMENTS DE DONNEES PERSONNELLES ET QUEL EST L'OBJET DE LA PRESENTE POLITIQUE ?

Vos données personnelles recueillies sur et via le Portail PAT sont traitées sous la responsabilité conjointe de Terres en villeq (« **TeV** ») et Chambres d'agriculture France (« **CDA France** »).

Ces données sont traitées dans le respect de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 dite loi « Informatique et Libertés » (« **LIL** ») modifiée et du règlement européen 2016/679 du 27 avril 2016 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation de ces données dit règlement général sur la protection des données (« **RGPD** »).

La présente politique vise à vous informer sur les traitements de vos données personnelles dans le cadre du Portail PAT mis en œuvre sous la responsabilité conjointe de TeV et CDA France.

FINALITES DES TRAITEMENTS ET FONDEMENTS JURIDIQUES

Finalités poursuivies	Fondements juridiques
Gestion des demandes en ligne	Consentement de la personne concernée
Création et/ou synchronisation des Comptes pour les Utilisateurs dans le Portail PAT	Intérêts légitimes de TeV ET CDA France (fourniture des services, sécurité du Portail PAT et des données hébergées)
Alimentation des rubriques et des pages du Portail PAT	Intérêts légitimes TeV et CDA France (fourniture des services, sécurité du Portail PAT et des données hébergées)

Finalités poursuivies	Fondements juridiques
Gestion technique du Portail PAT <i>Incluant l'authentification des Utilisateurs, l'administration de leurs droits, la surveillance des accès au Portail PAT et la détection d'attaques informatiques, et toute autre opération requise pour fournir ces services et sécuriser le Portail PAT et les données hébergées sur ce dernier</i>	Intérêts légitimes TeV et CDA France (fourniture des services, sécurité du Portail PAT et des données hébergées)
Réalisation d'études annuelles sur la dynamique des PAT	Réalisation d'une mission d'intérêt public (programme de travail – Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire et ADEME)
Réalisation de statistiques sur l'utilisation, le bon fonctionnement du Portail PAT et la satisfaction du Public et des Utilisateurs	Intérêts légitimes TeV et CDA France (meilleure connaissance de l'utilisation, bon fonctionnement et amélioration du Portail PAT)
Collecte et conservation de la preuve de l'acceptation des Utilisateurs aux CGU « Portail PAT »	Consentement de la personne concernée
Collecte et conservation de la preuve de la prise de connaissance de la politique de protection des données personnelles « Portail PAT »	Intérêts légitimes TeV et CDA France (préservation de leurs droits et intérêts)
Facilitation de la navigation des Utilisateurs incluant notamment une personnalisation de l'interface constituant un élément intrinsèque et attendu des services du Portail PAT	Intérêts légitimes de TeV ET CDA France (fourniture des services, bon fonctionnement du Portail PAT)
Gestion des demandes d'exercice des droits prévus par le RGPD et la LIL	Respect de l'obligation légale de répondre aux demandes d'exercice de droits et de vérifier en cas de doute raisonnable l'identité du demandeur

CATEGORIES DE DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

- Données **d'identification** : identifiant et mot de passe, nom, prénom, adresse mail personnelle pour le Public et professionnelle pour l'Utilisateur, numéro de téléphone personnel pour le Public et professionnel pour l'Utilisateur.
- Données de la **vie professionnelle** : fonction, service, lieu de travail, employeur.
- Données techniques **de connexion** : adresses IP, logs, dates et heures des actions, certificat d'authentification, cookies, etc.
- **Autres** : données renseignées par le Public et/ou l'Utilisateur dans les zones de texte libre.

PROVENANCE DES DONNEES PERSONNELLES TRAITEES

Vos données personnelles sont collectées directement auprès de vous à partir du Portail PAT.

Si vous êtes collaborateur d'un PAT ou d'une DRAAF, certaines de vos données personnelles (nom, prénom, adresse mail, numéro de téléphone, nom de la structure porteuse, adresse de la structure porteuse) ont été collectées indirectement auprès du Ministère de l'agriculture et de la souveraineté alimentaire, lors de la reconnaissance de votre PAT.

ENTITES AYANT ACCES A VOS DONNEES PERSONNELLES

Uniquement dans la mesure où cela est nécessaire pour accomplir les finalités précitées :

- TeV et CDA France en charge de la gestion et de l'administration du Portail PAT ;
- Le Public ;
- Les Utilisateurs ;
- Les prestataires autorisés.

COLLECTE ET TRAITEMENT DE VOS DONNEES PERSONNELLES : FACULTATIVE OU OBLIGATOIRE ?

La collecte et le traitement de l'identifiant, du mot de passe, du nom, du prénom, de l'adresse email sont obligatoires.

Cette obligation découle des CGU acceptées pour l'utilisation du Portail PAT et visent à permettre à l'Utilisateur d'accéder à la partie réservée du Portail PAT. A défaut de collecte, l'accès à la partie réservée du Portail PAT sera impossible.

La collecte et le traitement des données techniques de connexion à la partie réservée du Portail PAT telles que les logs, l'adresse IP, le certificat d'authentification sont obligatoires. Cette obligation découle des CGU acceptées pour l'utilisation du Portail PAT et vise à permettre à l'Utilisateur de se connecter et de rester connecté au Portail PAT, à assurer la sécurité dudit Portail et celle des données saisies, importées sur ce dernier. A défaut de collecte, l'accès à la partie réservée du Portail PAT sera impossible.

La collecte de données personnelles est également obligatoire pour les justificatifs d'identité pouvant être demandés en cas de doute raisonnable sur l'identité d'une personne formant une demande d'exercice de droits. Cette obligation découle de la réglementation applicable. A défaut de collecte, TeV et CDA France ne seront pas en mesure de répondre à vos éventuelles demandes.

La collecte et le traitement des autres données personnelles sont soit obligatoires, soit facultatives selon les mentions portées sur chacun des formulaires de collecte dans le cadre des traitements mis en œuvre sous la responsabilité conjointe de TeV et CDA France pour la mise en œuvre des finalités listées à la présente politique.

DUREE DE CONSERVATION DE VOS DONNEES PERSONNELLES

Finalités poursuivies	Durée de conservation des données
Gestion des demandes en ligne	30 jours à compter de la gestion de la demande
Création et/ou synchronisation des comptes pour les Utilisateurs dans le Portail PAT	Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Utilisateur
Alimentation des rubriques et des pages du Portail PAT	Tant qu'un nouveau formulaire permettant l'alimentation des rubriques et des pages n'a pas été envoyé
Gestion technique du Portail PAT	3 mois à compter de la suppression du Compte de l'Utilisateur
Réalisation d'études annuelles sur la dynamique des PAT	Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Utilisateur (données anonymisées dans l'étude)

Réalisation de statistiques sur l'utilisation, le bon fonctionnement du Portail PAT et la satisfaction du Public et des Utilisateurs	Mesures d'audiences : Période glissante sur 1 an. Autres : Pour l'Utilisateur : Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Utilisateur
Collecte et conservation de la preuve de l'acceptation des Utilisateurs aux CGU « Portail PAT »	Pour l'Utilisateur : Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Utilisateur
Collecte et conservation de la preuve de la prise de connaissance de la politique de protection des données personnelles « Portail PAT »	Pour le Public : Période glissante sur 6 mois. Pour l'Utilisateur : Tant que la personne concernée conserve sa qualité d'Utilisateur
Facilitation de la navigation	Pour le Public : Pendant la durée de sa session de navigation Pour l'Utilisateur : Tant que le collaborateur conserve sa qualité d'Utilisateur
Gestion des demandes d'exercice des droits	Pendant l'année civile de la demande, plus 5 ans. Les pièces d'identité éventuellement transmises sont : - immédiatement supprimées lorsque la demande ne nécessitait pas la transmission d'une pièce d'identité ; - supprimées 1 an après réception de la demande dans les autres cas.

REPARTITION DES GRANDES LIGNES DE RESPONSABILITE ENTRE TEV ET CDA FRANCE

Finalités poursuivies	Acteurs en charge
Gestion des demandes en ligne	TeV et CDA France
Création et/ou synchronisation des comptes pour les Utilisateurs dans le Portail PAT	TeV et CDA France
Alimentation des rubriques et des pages du Portail PAT	TeV et CDA France
Gestion technique du Portail PAT	TeV

Réalisation d'études annuelles sur la dynamique des PAT	TeV et CDA France
Réalisation de statistiques sur l'utilisation, le bon fonctionnement du Portail PAT et la satisfaction du Public et des Utilisateurs	TeV et CDA France
Collecte et conservation de la preuve de l'acceptation des Utilisateurs aux CGU « Portail PAT »	TeV
Collecte et conservation de la preuve de la prise de connaissance de la politique de protection des données personnelles « Portail PAT »	TeV
Facilitation de la navigation	TeV
Gestion des demandes d'exercice des droits	TeV

Les finalités des traitements définies ci-avant ont été déterminées d'un commun accord par les responsables conjoints et ne pourront être modifiées sans leur accord. Chaque responsable conjoint s'est engagé à les respecter et à ne pas poursuivre des finalités ultérieures incompatibles.

Les responsables conjoints s'assurent, pour les opérations de traitement leur incombant, de ne traiter que les données personnelles qui sont pertinentes et strictement nécessaires pour répondre aux finalités poursuivies par les traitements conjoints et aux opérations qu'ils réalisent.

Chaque responsable conjoint veille à tenir à jour les données personnelles, effacer ou rectifier les données personnelles sous son contrôle dans le respect du principe d'exactitude du RGPD. Lorsqu'un responsable conjoint constate une inexactitude, une erreur, une incohérence ou la présence de données personnelles obsolètes, il informera l'autre responsable conjoint disposant des mêmes données afin qu'il soit procédé aux corrections nécessaires.

Les durées de conservation des données définies ci-après ont été déterminées d'un commun accord par les responsables conjoints. Chaque responsable conjoint s'est engagé à respecter les durées de conservation des données personnelles définies ci-avant et à s'assurer de la suppression ou de l'anonymisation des données personnelles à l'expiration de ces durées. Chaque responsable conjoint est responsable de cette obligation pour les opérations de traitements conjoints qu'il effectue.

Chaque responsable conjoint assure la confidentialité et la sécurité des données personnelles sous son contrôle.

TeV est en charge de la communication au Public et à l'Utilisateur de cette politique et de la rédaction des mentions qui y sont associées via le Portail PAT.

En cas de demande d'exercice de droits concernant les traitements conjoints formée par une personne concernée par les données traitées, cette demande sera traitée par TeV. CDA France apportera son soutien et son assistance à TeV.

Chaque responsable conjoint peut faire appel à des sous-traitants pour mener certaines activités de traitements conjoints sous réserve de s'assurer du respect du RGPD pour les sous-traitants qu'il sélectionne et avec lesquels il contracte.

Aucune analyse d'impact n'est requise pour les traitements conjoints. Toute modification faisant naître la nécessité d'une telle analyse d'impact ne pourra intervenir sans l'accord de tous les responsables conjoints concernés.

Aucun transfert de données personnelles en dehors de l'Espace Economique Européen ne peut intervenir sans que le responsable conjoint à son origine se soit assuré d'avoir pris les garanties suffisantes pour protéger les données transférées et que les personnes concernées par les données transférées n'aient été informées.

Chaque responsable conjoint veille au respect des autres dispositions du RGPD pour les opérations de traitement sous son contrôle et devra inscrire les traitements conjoints dans son propre registre des activités de traitements.

TRANSFERT DES DONNEES PERSONNELLES EN DEHORS DE L'ESPACE ECONOMIQUE EUROPEEN

Transferts des données personnelles en dehors de l'Espace Économique Européen

Vos données personnelles ne font pas l'objet de transferts en dehors de l'Espace Economique Européen.

VOS DROITS SUR VOS DONNEES PERSONNELLES

Quels sont vos droits sur vos données personnelles ?

Vous disposez, dans les conditions définies aux articles 15 et suivants du RGPD :

- du droit d'obtenir la confirmation que des données personnelles vous concernant sont ou ne sont pas traitées et, lorsqu'elles le sont, l'accès aux dites données personnelles ainsi qu'à plusieurs informations sur les traitements effectués (**droit d'accès** – article 15 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir la rectification des données personnelles vous concernant qui sont inexactes (**droit de rectification** – article 16 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir l'effacement de données personnelles vous concernant dans certains cas (**droit d'effacement ou « à l'oubli »** – article 17 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir la limitation des traitements dans certains cas (**droit à la limitation du traitement** – article 18 du RGPD) ;
- du droit de recevoir les données personnelles que vous avez fournies, dans un format structuré, et/ou de demander de transmettre ces données à un autre responsable de traitement, à l'exception de ceux dont le traitement est fondé sur l'intérêt légitime et/ou une obligation légale et/ou une mission d'intérêt public (**droit à la portabilité des données** – article 20 du RGPD) ;
- du droit d'obtenir qu'il soit mis un terme aux traitements des données personnelles vous concernant, à l'exception de ceux dont le traitement est fondé sur le contrat et/ou l'obligation légale (**droit d'opposition** – article 21.1. du RGPD) ;
- **du droit de définir, modifier et révoquer à tout moment des directives relatives à la conservation, à l'effacement et à la communication des données personnelles les concernant après votre mort** en application de l'article 85 de la loi Informatique et Libertés modifiée. Ces directives peuvent être générales ou particulières. Le ou les responsables de traitement peuvent uniquement être dépositaires des directives particulières concernant les données traitées, les directives générales peuvent être recueillies et conservées par un tiers de confiance numérique certifié par la CNIL.

Vous avez aussi le droit de désigner un tiers auquel les données vous concernant pourront être communiquées après votre mort. Vous devez alors vous engager à (i) informer ce tiers de votre démarche et du fait que des données permettant de l'identifier sans ambiguïté seront transmises à la CA et (ii) à lui communiquer la présente politique de protection des données.

Pour plus d'informations sur vos droits et les conditions dans lesquels vous pouvez les exercer, vous pouvez consulter le dossier de la CNIL accessible à l'adresse suivante : <https://www.cnil.fr/fr/les-droits-pour-maitriser-vos-donnees-personnelles>

Dans tous les cas, vous pouvez exercer vos droits de la manière suivante :

- en écrivant à TeV : florent.lardic@terresenvilles.org

Les Utilisateurs peuvent également rectifier certaines informations directement sur le Portail PAT.

En cas de doute raisonnable, TeV sera amenée à vous demander des informations ou documents supplémentaires afin de vérifier votre identité.

Pour répondre aux demandes relatives à l'exercice des droits précités aucun paiement n'est exigé. Toutefois, conformément à l'article 12 du RGPD, lorsque les demandes d'une personne concernée sont manifestement infondées ou excessives, par exemple en raison de leur caractère répétitif, TeV pourra exiger le paiement de frais raisonnables qui tiennent compte des coûts administratifs supportés pour fournir les informations, procéder aux communications ou prendre les mesures demandées ou refuser de donner suite à ces demandes.

La demande d'exercice de droits sera traitée dans un délai d'un mois à compter de sa réception. Au besoin, ce délai peut toutefois être prolongé de deux mois, compte tenu de la complexité et du nombre de demandes reçues.

Vous disposez également du droit d'introduire une réclamation auprès de la Commission Nationale de l'Informatique et des Libertés (la CNIL).